COLLÈGE THÉOPHILE GAUTHIER DNB 2012

INFORMATIONS SUR L’ÉPREUVE D’HISTOIRE DES ARTS AU DNB

Depuis juin 2011, tous les candidats au Diplôme National du Brevet doivent passer une épreuve d’Histoire des Arts (BO N°40 du 9 octobre 2009).

Cette épreuve est affectée du coefficient 2, et sera comptabilisée dans les résultats pour obtenir cet examen.

Elle sera préparée en cours d’année et cette préparation donnera lieu *in fine* à la production d’un dossier. Le dossier d’Histoire des Arts (*portfolio* ou autre support) est une base de travail préparé seul, à deux ou à trois. Il servira de support pour l’oral à la fois au jury et aux candidats qui pourront s’y référer pendant l’épreuve. On demande ainsi aux candidats de se présenter avec un jeu double le jour de l’oral.

Groupe de travail

Les deux ou trois élèves qui choisissent de travailler ensemble peuvent appartenir à deux classes différentes du collège. Dans tous les cas, l’évaluation, oral sur dossier, sera individuelle.

Composition du jury

Cette épreuve orale se déroulera, en fin d’année, devant un jury de deux enseignants du collège comportant obligatoirement un professeur d’une discipline artistique ou un professeur d’Histoire.

Déroulement de l’épreuve

L’épreuve consiste donc en un oral sur dossier.

Il se divise en deux parties.

1. Un exposé d’environ 5 minutes …
2. … suivi d’un entretien d’environ 10 minutes avec les membres du jury.

En cas de présentation collective, on retrouve le même schéma :

1. Chaque élève présente pendant 5 minutes environ.
2. Les exposés sont suivis d’un entretien d’une dizaine de minutes avec le jury, quel que soit le nombre de candidats.

Support du dossier

Le support sera laissé au libre choix des élèves : dossier papier, numérique, multi media. Le matériel multimédia nécessaire sera fourni par le collège.

Remarque : Le dossier d’Histoire des Arts sera évalué et sa notation comptera dans le contrôle continu du troisième trimestre.

En quoi consiste le contenu de l’épreuve ?

Le programme de l’épreuve d’Histoire des Arts en classe de 3ème porte sur les XXe et XXIe siècles.

L’objet principal de l’oral d’évaluation doit être **une œuvre patrimoniale** (Note de service du 23 décembre 2011). Conformément aux textes en vigueur, chaque candidat se présentera le jour de l’oral avec une liste de 5 objets d’étude, dont trois au moins appartenant aux XXe et XXIe siècles. Ces 5 objets d’étude sont mis en relation et problématisés dans le dossier d’Histoire des Arts, mais chaque candidat sera interrogé prioritairement sur le ou les (deux) objets d’étude ayant fait l’objet d’un travail approfondi :

Il s’agit de présenter deux œuvres artistiques, l’une visuelle, l’autre sonore, d’abord individuellement, puis mises en relation sous plusieurs angles d’analyse ou « thématiques ». Ces liens peuvent être d’ordre contextuel ou culturel (historique, intellectuel, social, esthétique), atmosphérique (voire « psychologique »), technique (composition, mise en scène, procédés, techniques) ; on peut étudier leur rapport à la tradition, au pouvoir, à la religion. **« Situées au croisement des regards disciplinaires », ces thématiques « permettent d’aborder les œuvres sous des perspectives variées et de les situer dans leur contexte** intellectuel, historique, social, esthétique, etc. **Elles font émerger des interrogations et des problématiques porteuses de sens**. Elles éclairent etfédèrent les savoirs acquis dans chaque disciplineautour d’une question commune et favorisent ainsiles échanges et les débats. » (circulaire du 3 novembre 2011) Pour de plus amples informations, se référer à nos articles consacrés à l’ANALYSE COMPARÉE et aux RAPPROCHEMENTS THÉMATIQUES dans la rubrique Histoire des Arts de la **discipline Éducation Musicale** sur le site du collège Théophile Gautier.

Les autres objets d’étude dits « périphériques » auront été étudiés plus succinctement. Ils seront simplement évoqués pour éclairer tel ou tel aspect particulier des œuvres centrales.

 Pour ce qui est du PLAN DES DOSSIERS, se référer à l’article consacré à cette question dans la rubrique Histoire des Arts de la **discipline Éducation Musicale** sur le site du collège Théophile Gautier.

La seconde partie de l’épreuve consiste dans l’entretien avec le jury, celui-ci posant des questions au candidat sur la base de son dossier. Nous attirons toutefois l’attention de nos lecteurs sur le point suivant :

« L'entretien prendra appui sur l'exposé et la liste d'objets d'étude présentée par le candidat ; **afin d'enrichir l'entretien, le jury peut toutefois faire réagir le candidat à une œuvre inconnue de lui, autant que possible reliée aux objets d'étude qu'il aura proposés.**» (circulaire du 3 novembre 2011)

La grille suivante recense les critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts.

|  |  |
| --- | --- |
| **Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts** | **Barème indicatif** |
| **Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art**L'élève est capable de : | **12 points** |
| Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace. |
| Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique. |
| Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument. |
| Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques. |
| Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse. |
| Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes. |
| Produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard. |
| Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques. |
| **Capacités générales et attitudes**L'élève est invité à : | **8 points** |
| Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude. |
| Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.) |
| Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée. |
| Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts. |
| Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait. |
| Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts. |
| S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié. |
| Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve. |

**M. Kreisler**